



## Saisir le juge d'instance pour une suspension de paiement de mens

Par **zezeur**, le **03/01/2011** à **11:47**

Bonjour,

Je souhaite saisir le juge afin d'obtenir un moratoire de paiement de dettes d'au moins 6 mois me permettant soit retour à meilleure fortune soit la vente de mon bien immobilier: 2 prêts regroupés en 1 dossier (immo+rachats de crédits à la conso) auprès de la GE MONEY BANK en 2005.

A l'heure d'aujourd'hui, après avoir essayé une négociation à l'amiable avec la GE...Refusée....., je ne peux plus payer les mensualités, je les ai faites suspendre par ma banque ce jour.

Je souhaite connaître la procédure à suivre, s'il y a une possibilité de le faire en référé au vu de l'urgence, en connaître les coûts éventuels et savoir si ma démarche pourrait aboutir ou non ?

Merci de toute aide que vous pourrez m'apporter.

Cordialement

zezeur

Par **001**, le **20/01/2011** à **08:13**

bonjour,

un modèle d'assignation est sur le forum

comptez 65 à 80 euros par assignation ( la même chose pour faire signifier l'ordonnance ).

la démarche peut aboutir en cette période de crise. il faudra demander que vous ne soyez pas fiché FICP et l'exécution provisoire de l'ordonnance.